



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les hirondelles sont-elles toujours les bienvenues en Alsace ?

En Alsace, le mois d'avril correspond au retour des hirondelles. Après avoir passé l'hiver en Afrique, elles reviennent sur les sites qui les ont vu naître, retrouvant même jusqu'à leur nid. Il leur reste alors à reconstruire ce nid pour leurs propres petits et à s'assurer que la disponibilité en insectes sera suffisante pour l'élevage de leur future progéniture. Deux challenges qui deviennent de plus en plus difficiles à atteindre...

Quatre espèces d'hirondelles nichent en Alsace

Alors que la première, l'hirondelle de fenêtre, entièrement noire et blanche, s'est complètement adaptée au milieu urbain, nichant à l'extérieur des édifices sous les toits, la deuxième, l'hirondelle rustique, facilement reconnaissable grâce à sa gorge rousse, reste fidèle au milieu rural, construisant ses nids dans les granges et les bâtiments ouverts. La troisième espèce alsacienne, l'hirondelle de rivage, est quant à elle beaucoup plus rare, et est inféodée à certains cours d'eau uniquement. La dernière, l'hirondelle de rocher, dont la reproduction pour la première fois a été découverte en 2019, fréquente uniquement les falaises.

Elles restent les bienvenues, mais de préférence chez le voisin...

Victimes d'une chute drastique des insectes volants, leur unique source de nourriture, les hirondelles commensales de l'homme souffrent depuis quelques années en outre d'un manque criant de sites pour y installer leur nid. Si l'usage intensif de biocides (produits phytosanitaires, pesticides, herbicides...) dans les cultures est à l'origine du premier problème, et ce depuis les années 60, ce sont les évolutions de nos habitudes et de nos constructions qui génèrent une telle crise du logement. L'évolution du monde rural, avec la raréfaction de l'élevage traditionnel et des granges ou étables ouvertes qui lui sont inhérents, est ainsi particulièrement néfaste à l'hirondelle rustique ; l'hirondelle de fenêtre subit quant à elle une importante destruction de ses nids, installés souvent sur des maisons d'habitation ou des façades commerciales.

Agissons : accueillons les hirondelles chez nous !

Les salissures produites par les déjections, pourtant facilement évitables, sont alors systématiquement invoquées pour justifier ces destructions, pourtant totalement interdits. Comme la majorité des passereaux, les hirondelles sont en effet des espèces protégées, et ce statut vaut pour les oiseaux eux-mêmes, mais aussi leurs œufs et leurs nids. Dans le cas d'un ravalement de façade nécessaire, l'enlèvement des nids, en dehors de la période de reproduction, est possible (sur dérogation) ; il suppose alors simplement l'installation d'un nid artificiel après les travaux et avant le retour des oiseaux en avril.

Les hirondelles cohabitent avec les hommes depuis des centaines d'années, célébrant le retour du printemps par leur vol gracieux. Préserver leurs nids, voire en installer de nouveaux, contribue au maintien de leur présence dans notre région. A l'heure où la biodiversité est devenue un enjeu majeur dans l'évolution de notre société, et où les effectifs des hirondelles ne cessent de baisser, aidez-nous à les protéger !

Pour en savoir plus sur les hirondelles et les façons de cohabiter en harmonie avec elles, contactez le service « Médiation Faune Sauvage » de la LPO Alsace : 03 88 22 07 35.